

Mairie de LANDELLES
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5, rue de la Mairie, 28190 LANDELLES - Tél. 02 37 23 36 13 - Mail : mairie@landelles.fr

COMPTE RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 AVRIL 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15. Convocation du 25 Mars 2021

Présents : 12

L'an deux mil vingt-et-un, le premier avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mars deux mil vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JULIEN, Maire de Landelles. La séance a été publique.
Etaient présents : M. Jean-Luc JULIEN, M. Jean-Frédo CROSNIER, Mme Michèle RIPOCHE, Mme Christine VELLA, Mme Bénédicte POUCIN, Mme Irène LANDRE, M. Sylvain SERIN, Mme Mélanie ROUSSEAU, M. Claude VILLEFAILLEAU, Mme Morgane DECOURTIL, Mme Marie-France JANNEAU, M. Patrick TESSIER.

Absents excusés : M. Jean-Pierre VINCENT, M. Julien TROUSSIÉ, M. Erick GAROT.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à vingt heures.

Secrétaire de séance : Sylvain SERIN

1) Vote des Comptes de Gestion 2020 de la Trésorerie de Courville-sur-Eure

Le maire donne la parole à Mme Michèle RIPOCHE, Adjointe au maire, chargée des Finances, afin d'exposer au Conseil Municipal les chiffres des Comptes de Gestion 2020 de la Trésorerie et annonce la concordance avec les Comptes Administratifs 2020, pour les trois budgets de la Commune et qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Budget Commune (43200)

Budget Commune	Résultat de Clôture Exercice 2019	Part affecté à l'investissement	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 39 553.41 €		- 62 389.54 €	- 101 942.95 €
Fonctionnement	198 466.59 €	30 000.00 €	60 036.25 €	228 502.84 €
	158 913.18 €		- 2 353.29 €	126 559.89 €

Budget Eau (49400)

	Résultat de Clôture Exercice 2019	Part affecté à l'investissement	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	35 884.65€		-23175.33 €	12 709.32 €
Fonctionnement	17 221.13 €		10 468.42 €	27 689.55 €
	53 105.78 €		-12 706.91 €	40 398.87 €

Budget Assainissement (49500)

	Résultat de Clôture Exercice 2019	Part affecté à l'investissement	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 221 115.50 €		71 634.23 €	- 149 481.27 €
Fonctionnement	114 584.96 €		18 131.04 €	132 716.00 €
	- 106 530.54 €		89 765.27 €	- 16 765.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité

Les Comptes de Gestion 2020 de la Trésorerie de Courville sur Eure pour les trois budgets de la Commune de LANDELLES.

2) Vote des Comptes Administratifs 2020

Le maire donne la parole à Mme Michèle RIPOCHE, Adjointe au maire, chargée des Finances, afin d'exposer au Conseil Municipal les chiffres des Comptes Administratifs 2020 et annonce la concordance avec les Comptes de Gestion 2020 de la Trésorerie, pour les trois budgets de la Commune et qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Budget Commune (43200)

	Résultat de Clôture Exercice 2019	Part affecté à l'investissement	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 39 553.41 €		- 62 389.54 €	- 101 942.95 €
Fonctionnement	198 466.18 €	30 000 €	60 036.25 €	228 502.84 €
	158 913.18 €	30 000 €	-2 353.29 €	126 559.89 €

Budget Eau (49400)

	Résultat de Clôture Exercice 2019	Part affecté à l'investissement	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	35 884.65€		-23175.33 €	12 709.32 €
Fonctionnement	17 221.13 €		10 468.42 €	27 689.55 €
	53 105.78 €		-12 706.91 €	40 398.87 €

Budget Assainissement (49500)

	Résultat de Clôture Exercice 2019	Part affecté à l'investissement	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 221 115.50 €		74 634.23 €	- 149 481.27 €
Fonctionnement	114 584.96 €		18 131.04 €	132 716.00 €
	- 106 530.54 €		77 058.36€	23 633.60€

Monsieur le Maire sort de la salle avant le vote des membres du Conseil Municipal. Madame Michèle RIPOCHE, Adjointe au Maire, demande aux Conseillers Municipaux de délibérer et de voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité

Les Comptes Administratifs 2020 pour les trois budgets de la Commune de LANDELLES.

Monsieur le Maire est invité à rejoindre l'assemblée. Madame Michèle RIPOCHE, Adjointe au Maire, informe Monsieur le Maire que le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les Comptes Administratifs 2020.

Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux pour leur confiance.

2.Bis) Affectation des Résultats 2020 sur l'exercice 2021.

Le maire donne la parole à Mme Michèle RIPOCHE, Adjointe au maire, chargée des Finances, afin d'exposer au Conseil Municipal, l'affectation des résultats de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 et qui se présente comme suit :

A. BUDGET COMMUNE :

Budget Commune

Affectation de résultat 2020 sur l'exercice 2021

Investissement Recette	1068	104 413.95 €	126 559.89 €
Investissement Dépense	001	-101 942.95 €	
Fonctionnement Recette	002	124 088.89 €	

B. BUDGET EAU :

Budget Eau

Affectation de résultat 2020 sur l'exercice 2021

Investissement Recette	001	12 709.32 €	40 398.87 €
Fonctionnement Recette	002	27 689.55 €	

C. BUDGET ASSAINISSEMENT :

Affectation de résultat 2020 sur l'exercice 2021

Investissement Recette	1068	4 421.27 €	-16 765.27 €
Investissement Dépense	001	-149 481.27 €	
Fonctionnement Recette	002	128 294.73 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité

L'affectation des résultats de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 présentée ci-dessus.

3) Vote des taux d'imposition des impôts locaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état 1259, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Taux en vigueur en 2020 :

- Taxe du foncier bâti : 20.50 %
- Taxe du foncier non bâti : 28.85 %

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes percevront la part départementale de taxe sur le foncier bâti. Un coefficient correcteur s'appliquera pour neutraliser les gains ou pertes liés à cette réattribution. Ainsi, une commune qui percevrait plus de recettes après la réforme sera prélevée et une commune qui percevrait moins de recettes sera compensée. La compensation ou le prélèvement se fera en prenant en compte le niveau de recettes de référence qui correspond à la formule suivante :

(bases 2020 x taux communal 2017) + moyenne des rôles supplémentaires des 3 dernières années + allocations compensatrices 2020.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux communaux et expose la proposition suivante :

- **Taxe du foncier bâti : 40.72 % = 20.50 % communal + 20.22 % départemental**
- **Taxe du foncier non bâti : 28.85 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

De voter les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

- **Taxe du foncier bâti : 40.72 %**
- **Taxe du foncier non bâti : 28.85 %**

4) Vote des Budgets Primitifs 2021

Le maire donne la parole à Mme Michèle RIPOCHE, Adjointe au maire, chargée des Finances, afin d'exposer au Conseil Municipal les chiffres des Budgets Primitifs pour les trois budgets de la Commune et qui peuvent se résumer de la manière suivante :

A. Budget Principal – Budget Primitif 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par :

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

Présent : 12

Votant : 15 (dont 3 pouvoirs)

Adopte le budget primitif 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	526 596.34 €
Recettes	526 596.34 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	351 805.95 €
Recettes	351 805.95 €

B. Budget Assainissement – Budget Primitif 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par :

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

Présent : 12

Votant : 15 (dont 3 pouvoirs)

Adopte le budget primitif 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	176 943.73 €
Recettes	176 943.73 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	186 779.20 €
Recettes	186 779.20 €

C. Budget eau – Budget Primitif 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par :

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

Présent : 12

Votant : 15 (dont 3 pouvoirs)

Adopte le budget primitif 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	81 614.15 €
Recettes	81 614.15 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	43 663.70 €
Recettes	43 663.70 €

5) Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de déterminer les sommes à allouer aux différentes associations communales et autres, le budget total prévu est d'un montant de 2 225 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide, à l'unanimité,

La répartition suivante :

Attribution		
Associations	2020	2021
ASS A.S.E.L. (Coopérative scolaire)	500 €	500 €
ASS ECOLE EN FETE (APE)	350 €	300 €
ASS CLUB DE L'AVENIR DE LANDELLES	50 €	0 €
Association PECHEURS LANDELLOIS	100 €	500 €
ASS FOOTBALL CLUB DE LANDELLES	100 €	0 €
ASS PREVENTION ROUTIERE	100 €	100 €
ASS A.D.M.R.	100 €	100 €
LE THEATRE DE - QUAT'SOUS	100 €	0 €
ASS AMIS JUMELAGE COURVILLE	50 €	25 €
ASS COMPA	50 €	0 €
Fondation du Patrimoine	75 €	75 €
Tennis Club de Fontaine la Guyon	50 €	50 €
A.D.A.H.	150 €	150 €
Total	2 225 €	1800 €

6) Projet de Délibération de la répartition des agents à la suite de la dissolution du SIRP Landelles/Billancelles

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 5214-21 et L.5211-41,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BLE-2021064-0001 du 05 mars 2021, modifiant l'arrêté n° DRCL-BLE-2021055-0002 du 24 février 2021 approuvant le retrait de la commune de Landelles du Syndicat Intercommunal de regroupement pédagogique et de ramassage scolaire de Landelles-Billancelles (SIRP) et portant dissolution du Syndicat au 31 août 2021.

Vu la délibération du SIRP de Landelles-Billancelles n° 2020/020 du 17 novembre 2020 approuvant le retrait de la commune de Landelles (Délibération n° D20-32 du 28 septembre 2020)

Vu la délibération de la Commune de Landelles n° D21-07 du 03 mars 2021 modifiant la délibération D20-43 du 07 décembre 2020 approuvant la décision du Syndicat Scolaire acceptant le retrait de la Commune de Landelles,

Vu la Délibération de la Commune de Billancelles n° 2021/010 du 03 mars 2021 modifiant la délibération n° 2020/058 du 01 décembre 2020, approuvant la décision du Syndicat Scolaire acceptant le retrait de la Commune de Landelles,
Vu le tableau des effectifs ci-dessous :

Nom & Prénom	Qualité	Durée de Service	Grade	Echelon	Régime indemnitaire	
					IFSE	CIA
CHARON Audrey	Contractuel	9 h 05 (9,08/35ème)	Adjoint Technique	Echelon 1	0	0
DEGAS Jacqueline	Contractuel	13 h 30 (13,50/35ème)	Adjoint Technique	Echelon 1	0	0
LEBRUN Céline	Titulaire	27 h 37 (27,62/35ème)	ATSEM (agent spécialisé principal de 1ère classe)	Echelon 2 Echelle C3	381,97 €	227,97 €
MARTIN Isabelle	Titulaire	14 h 16 (14,27/35ème)	Adjoint Technique (principal de 2ème classe)	Echelon 7 Echelle C2	159,70 €	200,00 €
POUPARD Valérie	Titulaire	12 h 00 (12,00/35ème)	Adjoint Administratif (principal de 2ème classe)	Echelon 3 mais rémunéré à l'échelon 5 IB 408 IM 306	301,00 €	297,00 €
SAVIGNARD Nadine	Titulaire	18 h 34 (18,57/35ème)	Adjoint Technique (2ème classe)	Echelon 10 Echelle C1	259,16 €	221,03 €
VIOT Valérie	Titulaire	13 h 30 (13,50/35ème)	Adjoint Technique (2ème classe)	Echelon 7 Echelles C1	274,24€ (en 2017)	0

Le Maire de La Commune de Billancelles et Le Maire de La Commune de Landelles valident la répartition des agents comme suit :

Personnel repris par la Commune de Billancelles dans ses effectifs :

Nom & Prénom	Qualité	Durée de Service	Grade	Echelon
CHARON Audrey	Contractuel	9 h 05 (9,08/35ème)	Adjoint Technique	Echelon 1
DEGAS Jacqueline	Contractuel	13 h 30 (13,50/35ème)	Adjoint Technique	Echelon 1
POUPARD Valérie	Titulaire	6 h 00 (6h00/35ème)	Adjoint Administratif (principal de 2ème classe)	Echelon 3 mais rémunéré à l'échelon 5 IB 408 IM 306

Personnel repris par la Commune de Landelles dans ses effectifs :

Nom & Prénom	Qualité	Durée de Service	Grade	Echelon
LEBRUN Céline	Titulaire	27 h 37 (27,62/35ème)	ATSEM (agent spécialisé principal de 1ère classe)	Echelon 2 Echelle C3
MARTIN Isabelle	Titulaire	14 h 16 (14,27/35ème)	Adjoint Technique (principal de 2ème classe)	Echelon 7 Echelle C2
POUPARD Valérie	Titulaire	6 h 00 (6,00/35ème)	Adjoint Administratif (principal de 2ème classe)	Echelon 3 mais rémunéré à l'échelon 5 IB 408 IM 306
SAVIGNARD Nadine	Titulaire	18 h 34 (18,57/35ème)	Adjoint Technique (2ème classe)	Echelon 10 Echelle C1

Concernant Mme VIOT Valérie une convention sera établie au vu de sa situation particulière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité

La répartition des agents du SIRP Landelles/Billancelles comme exposé ci-dessus.

7) Scolaire : Renouvellement de la dérogation : Organisation de la semaine scolaire à 4 jours d'enseignement par semaine

L'organisation de la semaine à 4 jours était effective grâce à une demande de dérogation des communes valable 3 ans. Celle-ci arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Pour qu'elle puisse être reconduite, la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale demande aux municipalités de renouveler leur demande de dérogation avant le 23 avril. L'avis des membres du conseil d'école est nécessaire.

Le conseil d'école a voté à l'unanimité le maintien de la semaine à 4 jours lors de sa réunion du 16 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

De renouveler sa demande de dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours d'enseignement par semaine.

8) Renouvellement du contrat SEGILOG

Le maire informe le Conseil Municipal, que la Société SEGILOG (Société spécialisée dans l'élaboration de logiciels destinés aux Collectivités Territoriales pour la gestion comptable, la gestion de l'Etat Civil et autres compétences des communes) propose le renouvellement de son contrat pour trois ans, pour un montant HT de 6 426 € pour trois ans pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et d'un montant HT de 714 € pour trois ans pour la maintenance et la formation du personnel communal. Les versements pour ces prestations seront répartis comme suit :

Versement annuel « Cession du droit d'utilisation » :

Du 01/05/2021 au 30/04/2022 : 2 2142.00 € HT

Du 01/05/2022 au 30/04/2023 : 2 2142.00 € HT

Du 01/05/2023 au 30/04/2024 : 2 2142.00 € HT

Versement annuel « Maintenance et Formation » :

Du 01/05/2021 au 30/04/2022 : 238.00 € HT

Du 01/05/2022 au 30/04/2023 : 238.00 € HT

Du 01/05/2023 au 30/04/2024 : 238.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la proposition du contrat pour trois ans de la Société SEGILOG pour un montant HT de 6 426.00 € pour trois ans pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et d'un montant HT de 714 € pour trois ans pour la maintenance et la formation du personnel communal, suivant la répartition annuelle proposée ci-dessus.

9) Nomination d'un Elu correspondant « sécurité routière »

Les collectivités territoriales sont invitées par les Préfets à désigner des élus correspondants « sécurité routière ». Il est le correspondant privilégié des services de l'État et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans les collectivités.

Son rôle consiste à relayer les informations relatives à la sécurité routière, contribuer à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétences de la commune, participer à l'élaboration de la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière de sécurité routière.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux si un élu est intéressé pour remplir cette fonction.

Monsieur Jean-Frédéric CROSNIER, 1^{er} adjoint, souhaite être correspondant sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Désigne, à l'unanimité,

Monsieur Jean-Frédéric CROSNIER, 1^{er} Adjoint, comme Elu correspondant « sécurité routière »

10) Divers

Communauté de Communes Entre Beauce et Perche : Gestion des risques inondations :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que lors du dernier conseil communautaire, le Président a demandé aux membres du conseil de voter concernant la proposition de valider l'embauche de deux emplois jeunes dans le cadre de l'étude du projet « risque inondations » géré par Chartres Métropole. Les membres du Conseil Communautaire n'ont pas validé cette embauche.

Si le projet « risque inondation » était confié à Chartres Métropole, le coût serait d'environ 15€/habitant/an. Un syndicat, le SMART, est également compétent pour ce projet et le coût serait de 5€/habitant/an.

La Communauté de Communes reviendra vers les Communes lors d'un prochain conseil sur ce sujet.

Travaux d'aménagement de la Rue de la Mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de projet concernant les travaux d'aménagement de la Rue de la Mairie par le cabinet d'étude « En Perspective ». Le responsable se propose de venir lors d'un prochain rendez-vous en mairie afin d'expliquer cette proposition.

Aux vues des dernières mesures gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose de fixer une date de réunion lorsque ces mesures seront levées.

Demande de la mise en place d'un conseil des jeunes :

Christine VELLA, 4^{ème} adjointe, informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu en mairie avec Bénédicte POUICIN, Conseillère Municipale, la jeune fille qui avait demandé, par courrier adressé au Conseil Municipal, l'installation d'un conseil municipal des jeunes dans notre commune. Elles ont eu une très bonne impression de sérieux et de maturité de la part de cette jeune habitante qui a de bonnes idées de projets. Elle habite Landelles depuis moins d'un an et connaît peu de jeunes sur la commune. Les deux élues ont indiqué qu'il lui faudrait impliquer les enfants scolarisés dans les classes de CM1 et CM2 dans ce projet. Cependant les horaires d'école ne correspondent pas avec l'emploi du temps de la jeune fille. Elle pourra donc difficilement expliquer son projet de Conseil des jeunes.

Afin de pouvoir mettre en place ce Conseil des Jeunes, les élues ont expliqué qu'il faudrait au moins 3 à 4 élus municipaux motivés afin d'encadrer les membres de ce Conseil des jeunes.

De plus, les circonstances dû à la crise sanitaire, ne facilitent pas la mise en place de ce projet Un courrier sera adressé à la jeune fille afin de lui expliquer la suspension de ce projet au moins jusqu'au mois de septembre 2021.

Chemin Rural 49 :

Christine VELLA, 4^{ème} adjointe, demande à Monsieur le Maire quelle suite a été donnée à la proposition du Conseil Municipal à l'encontre de M. MARCHAL au 2 Lieu-dit Chèvre Pendue concernant la vente du chemin rural n°49 à ce riverain.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. MARCHAL n'a pas accepté la proposition du Conseil Municipal pour des raisons financières. Plusieurs conseillers municipaux informent l'assemblée que ce chemin est rendu difficile d'accès au vu du stationnement des véhicules de M. MARCHAL qui en réduisent le passage aussi bien à pied qu'en voiture.
Le Conseil Municipal demande qu'un courrier soit envoyé à M. MARCHAL afin de lui rappeler la réglementation de stationnement sur les voies de circulations.

Course Cycliste : Tour d'Eure et loir 2021

Jean-Frédo CROSNIER, 1^{er} Adjoint, informe le Conseil Municipal que la Course Cycliste : Tour d'Eure et loir 2021 prévue le 15 mai 2021 est pour le moment maintenue.

Communauté de Communes Entre Beauce et Perche : Commission Culturelle

Morgane DECOURTIL, Conseillère Municipale et représentante de la Commune de Landelles au sein de la Commission Culturelle de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, informe que la 1^{ère} réunion de cette commission s'est déroulée le mercredi 31 mars 2021 à 18h30 à la Salle des Fêtes de Fontaine-la-Guyon. De beaux projets ont été présentés, comme des spectacles en plein air pour les jeunes lors du 1^{er} week-end de septembre 2021 dans la mesure des conditions gouvernementales.

Chien errant :

Sylvain SERIN, Conseiller Délégué, informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle fois, le chien dont les propriétaires demeurent Rue du Parc s'est de nouveau sauvé de la propriété de ses maîtres pour se promener dans le village.

Nous rappelons que les riverains sont tenus de ne pas laisser leur chien vagabonder seul sur la voie publique. Un courrier sera adressé à ce riverain pour un rappel à la loi.

Rue du Perche :

Patrick TESSIER, Conseiller Municipal, demande à Monsieur le Maire s'il ne serait pas possible d'installer un radar dans la Rue du Perche au vu de la vitesse excessive de nombreux véhicules. Monsieur le Maire explique qu'une telle demande a déjà été faite auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir en 2014 car la Rue du Perche est une route départementale (RD920). Le Conseil Départemental a apporté une réponse négative car un radar est déjà en fonction sur cette même route entre Landelles et Pontgouin. Toutefois, une nouvelle demande sera faite par courrier.

Vaccinations contre la Covid-19

Michèle RIPOCHE, 3^{ème} adjointe, rappelle au Conseil Municipal qu'avec Christine VELLA, elles sont chargées de transmettre au centre de vaccinations la liste des personnes éligibles à la vaccination au fur et à mesure de l'évolution des consignes du Gouvernement. Un nouveau centre de vaccination a ouvert au 1^{er} avril 2021 sur la Commune d'Illiers-Combray afin de permettre une meilleure organisation des vaccinations en coordination avec le centre de vaccination de Courville-sur-Eure. Un nouveau système de recensement des personnes est mis en place à partir de ce jour par mail. 29 landellois sont inscrits à ce jour

Animations Sportives d'Eté :

Michèle RIPOCHE, 3^{ème} adjointe, informe le Conseil Municipal que la commune a validé la semaine du 2 au 6 Août 2021 pour la Semaine d'Animations Sportives d'Eté destinées aux jeunes de 10 à 17 ans. Activités entièrement gratuites pour les jeunes. Une réunion en Visio conférence est prévue le 6 avril 2021 pour les modalités d'inscriptions.

Clôture du procès-verbal : Le procès-verbal, dressé et clos, le premier avril deux mil vingt-et-un à vingt-trois heures, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire et les Conseillers Municipaux.

Signatures